

ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC DU CLUNISOIS a souhaité mettre à votre disposition un service d'entretien des Assainissements Non Collectifs, à prix préférentiel.

Pour leur bon fonctionnement, les systèmes doivent être vidangés régulièrement : les fosses septiques et toutes eaux lorsque les boues atteignent 50% du volume utile et les micro-stations à 30% du volume utile. Il ne faut pas attendre un dysfonctionnement qui pourrait endommager irrémédiablement le système de traitement (filtre à sable, épandage, etc.)

Les matières de vidanges doivent être traitées par une entreprise ayant reçu un agrément préfectoral, conforme à la loi (Article L1331-1-1 du code de la santé publique).

Après une consultation en accord avec le code des marchés publics, le SPANC DU CLUNISOIS a fait le choix de l'entreprise EPUR Assainissement sur des critères de compétence, économiques et environnementaux. Le regroupement des collectes permet d'avoir un tarif attractif.



Dans le cadre de cette démarche, des bons de commande seront à votre disposition en mairie et sur le site internet du spanc : www.spancduclunisois.fr

Votre bon de commande, signé par vos soins, devra être retourné au SPANC qui transmettra à la société EPUR, laquelle vous contactera pour une prise de rendez-vous.

L'intervention se fera dans les 4 semaines suivant la réception du bon de commande par EPUR.

Le service sera opérationnel à compter du 1^{er} septembre 2012.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le SPANC du Clunisois au
03 85 59 26 98